

Le texte suivant est une déclaration de la Conférence des Églises européennes publiée en réponse à une résolution adoptée par le Parlement européen aujourd'hui au sujet de la persécution des minorités religieuses par le soi-disant groupe «EIL/Daech».

Le respect des droits de la personne comme condition préalable à la paix

Le Parlement européen a examiné un projet de résolution présenté par le député européen suédois Lars Adaktusson (PPE) lors de la session plénière qui s'est tenue du 1^{er} au 5 février 2016. Le projet lance un appel en faveur d'une résolution du Parlement européen sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide commis à l'encontre des chrétiens, des Yézidis et d'autres minorités religieuses et ethniques en Syrie et en Irak par le soi-disant groupe «EIL/Daech».

La Conférence des Églises européennes apprécie que le Parlement européen se soit saisi de cette question fondamentale. Les civilisations religieuses et culturelles du Moyen-Orient disparaissent chaque jour un peu plus. Nous sommes les témoins des formes les plus extrêmes de violations des droits de la personne dans cette région et il convient de les prévenir et d'y mettre fin. Les communautés religieuses, les groupes ethniques et leurs biens – notamment les sites religieux et culturels ayant une valeur inestimable pour l'humanité – sont détruits au Moyen-Orient de façon systématique et coordonnée. Tous les jours, des massacres sont perpétrés.

La plupart des victimes sont des membres des minorités ethniques, notamment des chrétiens des Églises anciennes (chaldéens, assyriens, syriaques) de la région. Les Yézidis, les Turkmènes, les Chabaks, les Sabéens-Mandéens, les Kaka'è, les Sabéens, les musulmans chiites et les communautés musulmanes sunnites modérées, de même que les Kurdes, sont placés sous le joug des militants de l'organisation qui se fait appeler «État islamique» (EI) et d'autres groupes extrémistes.

Par cette résolution, le Parlement européen adresse un message fort au Conseil de sécurité de l'ONU pour qu'il saisisse la Cour pénale internationale au sujet de la situation en Irak et en Syrie. Une telle saisine donne compétence à la Cour. C'est seulement ainsi qu'une enquête sur ces crimes peut s'ouvrir en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Convention sur le génocide). Cette Convention oblige les États parties à «punir» et à «prévenir» le crime de génocide où qu'il soit commis au moyen de mécanismes internationaux de justice pénale. L'intention de l'EIL est d'attaquer tous les groupes s'opposant à son programme politique ou à sa vision de la société. D'après ce que nous avons pu constater jusqu'à maintenant, sa détermination à détruire les fondements sociaux, économiques, culturels, religieux et moraux de la société ne fait aucun doute.

La Conférence des Églises européennes (KEK) invite instamment tous les acteurs étatiques et non étatiques à porter une attention particulière à la dimension religieuse de ce conflit. La KEK déplore l'utilisation de l'Islam à des fins politiques et regrette la pratique de l'enlèvement, en particulier de femmes, d'enfants, de prêtres et d'évêques.

La KEK dénonce le fait que les églises, les monastères et d'autres bâtiments chrétiens soient systématiquement ciblés par des militants extrémistes. Elle demande aux acteurs régionaux concernés de défendre la diversité et la tolérance religieuses, de même que le pluralisme dans cette région tourmentée. Il est inacceptable d'utiliser de façon systématique le vandalisme, la séparation des familles, la violence, le meurtre et le viol dans le cadre d'une stratégie de guerre.

Par conséquent, la KEK invite instamment toutes les parties au conflit en cours à trouver une solution pacifique et à chercher à promouvoir et à protéger les droits de la personne, de même que le respect de la dignité de tous. Nous lançons un appel aux parties au conflit pour qu'elles proclament un cessez-le-feu immédiat et qu'elles entament un dialogue sincère pour trouver des solutions politiques viables à la crise en Syrie et en Irak et pour créer un climat favorable à une réconciliation nationale et multilatérale.

La religion peut et devrait être une partie de la solution; on n'aurait jamais dû permettre qu'elle devienne une partie du problème. Un dialogue interreligieux constructif peut contribuer à la stabilité sociale, au respect mutuel ainsi qu'à la tolérance religieuse, à la diversité et à la paix. Toutes les parties au conflit doivent reconnaître l'importance de la valeur spirituelle et culturelle de l'ensemble des minorités religieuses et ethniques du Moyen-Orient afin d'instaurer des démocraties pacifiques et ouvertes à tous.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Erin Green
Coordinatrice de la communication
Conférence des Églises européennes

Rue Joseph II, 174 B-1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 234 68 42
Fax: +32 2 231 14 13
Courriel: eeg@cec-kek.be
Site web: www.ceceurope.org
Facebook: www.facebook.com/ceceurope
Twitter: [@ceceurope](https://twitter.com/ceceurope)

La Conférence des Églises européennes (KEK) est une communauté fraternelle d'environ 114 Églises orthodoxes, protestantes, anglicanes et Églises vieilles-catholiques de tous les pays d'Europe, auxquelles s'ajoutent 40 conseils nationaux des Églises et organisations partenaires. La KEK a été fondée en 1959 et ses bureaux sont situés à Bruxelles et à Strasbourg.